

**Allocution de Maria Luisa Fornara, Représentante de l'UNICEF
en Tunisie,**

**Lors du Séminaire sur « le Programme national de lutte contre la
violence à l'égard des enfants et la diffusion de la culture de la non-
violence»**

Tunis le 16 décembre 2009

**Madame Sarra Kanoun Jarraya, Ministre des affaires de la femme, de la famille,
de l'enfance et des personnes âgées,**

**Madame Salwa Tarzi, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance et des Personnes
âgées**

**Monsieur Adel Hentati, Directeur général de l'Observatoire de l'information, de
la formation, de la documentation et des études sur la protection de l'enfant**

Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile,

Mesdames et Messieurs

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour participer à l'ouverture de ce séminaire au cours duquel sera présenté et discuté le programme national de lutte contre la violence à l'égard des enfants, un des plus graves problèmes auxquels les enfants, dans le monde, sont confrontés aujourd'hui.

Par « violence à l'encontre des enfants », on entend la maltraitance et le préjudice physique et mental, le défaut de soins ou de traitement inadéquat, l'exploitation et la maltraitance sexuelle. De nombreux enfants dans le monde subissent des actes de violence chez eux. La violence peut également se produire dans les écoles, dans les orphelinats, dans les centres de soins résidentiels, dans la rue, sur le lieu de travail, dans les prisons et autres lieux de détention. Elle peut nuire à la santé physique et mentale de l'enfant, inhiber

ses facultés d'apprentissage et de socialisation et compromettre par la suite son devenir d'adultes et de parent.

Dans les cas les plus graves, la violence à l'égard des enfants est mortelle.

Pour ces raisons, et afin d'avoir une vue générale de l'ampleur et de l'étendue de la violence à l'encontre des enfants partout dans le monde, l'Assemblée générale a demandé, en 2001, au Secrétaire général de se livrer à « une étude approfondie de la question de la violence contre les enfants ». Le professeur Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant, a été par la suite nommé à la tête de cette étude, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le rapport de cette étude a été présenté le 11 octobre 2006 à l'Assemblée générale de l'ONU. Ce document a confirmé que beaucoup d'actes de violence perpétrés contre les enfants restent dissimulés et sont souvent approuvés par la société.

L'étude définit la violence comme le recours intentionnel à la force physique ou au pouvoir, réel ou induit, lorsque celui-ci provoque ou risque de provoquer des blessures physiques ou psychologiques, la mort, un retard dans le développement ou des privations. **Dans sa définition de la violence, l'étude se base sur la Convention relative aux droits de l'enfant.**

« La meilleure façon de traiter du problème de la violence contre les enfants est de l'arrêter avant même qu'elle ne se produise », affirme le professeur Paulo Sérgio Pinheiro, l'expert indépendant nommé par le Secrétaire général à la tête de l'étude. « Tout le monde a un rôle à jouer dans cette affaire, mais les Etats doivent en assumer la responsabilité principale. Cela veut dire interdire toutes les formes de violence contre les enfants, où que cette violence se produise et quel qu'en soit l'auteur, et investir dans des programmes de prévention pour traiter ses causes sous-jacentes. Les individus doivent répondre de leurs actes, mais un cadre juridique solide ne s'occupe pas seulement de sanctions; il s'agit de montrer de manière claire et nette que la société n'acceptera tout simplement pas la violence contre les enfants ».

L'étude, dans laquelle se combinent les approches des droits humains, de la santé publique et de la protection de l'enfance, est centrée sur cinq « cadres » dans lesquels s'exerce la violence : la maison et la famille, les écoles et établissements d'enseignement, les institutions (de soins et judiciaires), le lieu de travail et la communauté.

L'étude conclut que, pour de nombreux enfants, la violence fait partie de la routine, de leur réalité quotidienne.

Bien que de nombreux cas de violence demeurent cachés ou ne sont pas signalés – et que les chiffres sous-estiment donc l'ampleur du problème - les statistiques du rapport dressent un portrait stupéfiant. Par exemple :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime qu'en 2002, quelque 53 000 enfants de 0 à 17 ans ont été victimes d'un homicide;
- Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 5,7 millions d'enfants étaient contraints aux travaux forcés ou à la servitude pour dette, 1,8 million à la prostitution et à la pornographie, et 1,2 million étaient victimes de la traite en 2000.
- Dans 16 pays en développement étudiés à la faveur d'une enquête mondiale sur la santé menée en milieu scolaire, le pourcentage d'enfants d'âge scolaire qui ont indiqué qu'ils avaient été l'objet d'intimidations verbales ou physiques pendant les 30 jours précédents l'enquête allait de 20 pour cent dans certains pays à 65 pour cent dans d'autres;
- Selon l'étude, les enfants incarcérés sont souvent victimes d'actes de violence perpétrés par le personnel, parfois comme forme de contrôle ou de châtiment, souvent pour des infractions mineures. Dans 77 pays, les châtiments corporels et autres punitions violentes sont acceptés comme mesures disciplinaires ayant force de loi dans les institutions pénales ;
- Dans les Caraïbes, 96% des gardes d'enfants interrogés estiment que les châtiments prouvent que les parents « se soucient suffisamment de leurs enfants pour prendre le temps de les éduquer correctement »

Bien que les conséquences puissent varier en fonction de la nature et de la sévérité des violences infligées, les répercussions à court et à long terme sont souvent graves et préjudiciables. Les blessures physiques, affectives et

psychologiques causées par des actes de violence peuvent avoir de graves conséquences sur le développement d'un enfant, sa santé et sa capacité d'apprentissage. Des études ont montré qu'un enfant qui a subi des violences dans son enfance risquait plus, plus tard dans la vie, d'adopter des comportements à risque pour la santé, comme le tabagisme, l'abus d'alcool et de drogue, l'inactivité physique et de devenir obèse. Ces comportements eux-mêmes détruisent la confiance des enfants en eux-mêmes et peuvent compromettre leur aptitude à être à leur tour de bons parents. Les enfants victimes de la violence courent un plus grand risque de dépression et de tendance au suicide dans leur vie future.

« La violence contre les enfants est une violation de leurs droits humains, une réalité troublante de nos sociétés », affirme Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme. « Elle ne peut jamais se justifier, que ce soit pour des raisons disciplinaires ou par tradition culturelle. Il n'existe pas de niveau de violence « raisonnable » qui soit acceptable. La violence contre les enfants légalisée dans un contexte crée un risque de tolérance de la violence contre les enfants au niveau général ».

« La violence a un effet durable non seulement sur les enfants et leurs familles, mais aussi sur les communautés et les nations », affirme la Directrice générale de l'UNICEF Ann M. Veneman.

Plusieurs problèmes intersectoriels aggravent la vulnérabilité d'un enfant face à la violence :

- violence dans les médias et autres lieux virtuels, y compris la pornographie mettant en scène des enfants
- pratiques traditionnelles néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages forcés/précoces
- violence à l'encontre des enfants de minorités ethniques ou de communautés migrantes ou immigrantes
- violence contre les enfants infectés par le VIH/SIDA ou touchés par le VIH/SIDA
- enfants commettant eux-mêmes des actes de violence, à l'encontre de leurs camarades par des brimades, par exemple.

C'est la raison pour laquelle le rapport de l'Assemblée générale recommande la conjugaison de tous les efforts et l'adoption d'un vaste ensemble de mesures pour empêcher la violence contre les enfants et y réagir dans tous les cadres où elle se produit. Douze recommandations capitales traitent de secteurs comme les stratégies et systèmes nationaux, la collecte de données et la définition des responsabilités.

Les Etats ont été également appelés à poursuivre les politiques et les programmes qui ont fait leurs preuves pour combattre les facteurs à l'origine de cette violence et veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à la lutte contre leurs causes sous-jacentes, tout en surveillant le résultat de ces efforts.

La Tunisie a adhéré à l'effort international pour la lutte contre la violence commise envers les enfants et a annoncé sa détermination à mettre en place un véritable programme national de lutte contre la violence à l'égard des enfants. Un programme où toutes les institutions et départements techniques responsables prenaient leur part de responsabilités, non seulement pour assurer la qualité des interventions mais aussi pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces interventions.

Je pense à votre Ministère bien entendu mais aussi à la santé, l'éducation, les affaires sociales, la jeunesse, l'intérieur, les affaires religieuses, les institutions décentralisées, les medias, la société civile. Il y a tellement d'expériences et de leçons apprises dans le pays que la conjugaison de tous les efforts pour que la mise en œuvre l'un tel programme national ne devrait pas être un défi insurmontable.

Tous les enfants doivent vivre dans un environnement protecteur et seules des actions intégrées et institutionnalisées permettront de lutter globalement et efficacement contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants

Et bien entendu, Madame la Ministre, je réitère la disponibilité de mon organisation à vous appuyer en ce sens, y compris les recommandations qui ne manqueront pas d'être faites par les participants à ce séminaire. Je vous remercie de votre attention